



MODELE EN LIGNE

ACADEMIE DE GRENOBLE
DSDEN Savoie (73)

FICHE INFIRMERIE

2021-2022

à mettre sous enveloppe cachetée
Mentionnant « infirmerie »



Un document
perdu ? Flashez !

ELEVE - NOM :
Date de naissance : ... / ... /
Lieu de naissance :
Adresse :

PRENOMS :
Nationalité :
Département :

Inscription en classe de

Demi-pensionnaire

Externe

Etablissement fréquenté l'an dernier :

Nom :

Adresse :

Père / Mère - 1	Père / Mère - 2
NOM :	NOM :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Téléphones : Domicile : / / / / Portable : / / / / Employeur : / / / /	Téléphones : Domicile : / / / / Portable : / / / / Employeur : / / / /
Profession :	Profession :

Autres personnes à prévenir
en cas de problème :

NOM :

NOM :

Tél. : / / / /

Tél. : / / / /

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SANTE DE L'ELEVE

Présente t-il une des pathologies citées ci-dessous ?

PATHOLOGIE	OUI	NON	SI OUI
Asthme			Des mesures ne pourront être mises en place que <u>si</u> vous nous transmettez une prescription médicale indiquant la conduite à tenir.
Spasmophilie - Tétanie			
Epilepsie			
Diabète			
Troubles cardiaques			
Allergie (si oui, à quoi.....)			
Autres :			
Votre enfant a-t-il un P.A.I			Si oui, lequel ?.....
Troubles des apprentissages (pap) : <u>Dyslexie, dysphasie</u> : Votre enfant est-il suivi par un orthophoniste ? <u>Autres troubles</u> : dyspraxie, troubles attentionnels...			Si oui, date(s) de la rééducation : à..... Si oui, date(s) de la rééducation : à.....

.../...

VACCINATIONS

La vaccination DTP (diphtérie - tétanos - polio) est obligatoire et doit être à jour.

La vaccination ROR (Rubéole – Oreillons – Rougeole)

Veillez joindre une photocopie ou noter toutes les dates des vaccins ci-dessous :

DTP

ROR

.....
.....
.....
.....

.....
.....

NOM, ADRESSE, TELEPHONE DU MEDECIN TRAITANT

.....
.....
Tél : / / / /

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève MINEUR ne peut sortir de l'hôpital uniquement accompagné de sa famille.

PRISE DE MEDICAMENTS

Il est rappelé que les élèves ne doivent pas avoir des médicaments sur eux dans l'établissement. **Pour les demi-pensionnaires, en cas de pathologie aiguë**, votre médecin doit prescrire tant que possible un traitement en deux prises (matin et soir). Si exceptionnellement une prise est nécessaire à midi, déposer le médicament à la vie scolaire avec une ordonnance et votre accord écrit.

En cas de besoin, **seule**, l'infirmière (présente une journée par semaine) peut donner à l'élève les médicaments cités ci-dessous (Bulletin Officiel du 6 janvier 2000), **cocher les médicaments que votre enfant peut prendre.**

- Paracétamol (Efferalgan, Doliprane, Dafalgan, etc ...)
- Hextril
- Strepsils
- Charbon activé ou végétal (Formocarbine)
- Smecta
- Phloroglucinol (Spasfon, Météoxane, Spasfon Lyoc)
- Euphytose
- Arnica

A

Le

Signature (s) du ou des responsables de l'élève